\_ Communiqué de presse

Les Notaires d’Europe saluent la proposition de règlement sur la protection des adultes vulnérables

Bruxelles, le 1 juin 2023

Le Conseil des notariats de l’Union européenne (CNUE) accueille avec satisfaction la proposition de règlement de la Commission européenne visant à renforcer la protection des adultes vulnérables dans un contexte transfrontalier, ainsi que la proposition de décision du Conseil visant à ce que tous les États membres soient bientôt parties à la convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection des adultes.

Les propositions revêtent une importance particulière étant donné que l’Union européenne est confrontée à un nombre croissant de personnes vulnérables. Les personnes vulnérables, qu’il s’agisse de personnes âgées, de personnes invalides ou de personnes souffrant d’autres handicaps, ont besoin de plus en plus de protection et de soins transfrontaliers. Cependant, en raison de règles et de procédures différentes, il est souvent difficile pour les adultes vulnérables et leurs familles de faire reconnaître leurs droits et leurs mesures de protection lorsqu’ils traversent les frontières.

La proposition de règlement vise à faciliter tant la détermination des juridictions compétentes dans les États membres et la loi applicable que la reconnaissance et l’exécution des mesures de protection prises dans un autre État membre. L’initiative va dans le sens d’une numérisation accrue des procédures, notamment par la création de registres nationaux et leur interconnexion, ce que le CNUE défend depuis de nombreuses années. Enfin, l’introduction d’un certificat européen permettra aux représentants de prouver plus facilement leurs pouvoirs et de faire valoir leurs droits dans un autre État membre de l’UE.

La protection des adultes vulnérables - qui est également l'une des priorités de la présidence de Peter Stelmaszczyk, président du CNUE cette année, qui considère le rôle des notaires comme celui de « gardiens des plus vulnérables dans la société » - est une question de la plus haute importance pour le CNUE. Depuis plusieurs années, le CNUE est actif dans ce domaine et, par exemple, a continué à souligner l’importance de la mise en place d’un instrument juridique européen sur la protection des adultes vulnérables. La sensibilisation des citoyens et la facilitation de l’accès aux informations pertinentes ont toujours figuré parmi les priorités du CNUE. À cet égard, le CNUE fournit en permanence aux citoyens des informations utiles sur les mesures de protection des mineurs et des adultes dans les 22 pays membres du CNUE.

À l’automne de cette année, à l’occasion de la Journée européenne de la justice, le CNUE organisera une conférence sur la protection des adultes vulnérables. Des informations détaillées seront bientôt communiquées sur le site web du CNUE.

\_\_\_

Pour plus d’informations, veuillez contacter :

Guillaume Casanova

Chargé de communication

[g.casanova@cnue.be](mailto:g.casanova@cnue.be) - T. + 3225139529

|  |
| --- |
|  |

\_\_\_

\_ Le CNUE en bref

**Le Conseil des Notariats de l'Union Européenne** (CNUE) est l'organisme officiel de représentation de la profession notariale auprès des institutions européennes. Il regroupe les notariats des 22 Etats membres qui connaissent cette institution : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie. Les notariats de Macédoine du Nord, du Monténégro, de Serbie, de Turquie et d'Ukraine sont membres observateurs. Le CNUE représente plus de 45 000 notaires et 200 000 employés.

\_\_\_